



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l’homme commises au Burundi.

Période du mois de juin 2021

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

🕒 INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Les élections présidentielles, législatives et communales organisées en date du 20 mai 2020 ont été organisées dans un climat de peur suite aux actes de harcèlement à l'endroit des militants de l'opposition en particulier les membres du CNL. Cette seule journée du triple scrutin a vu des violations des droits humains notamment des arrestations arbitraires par centaine des membres du CNL surtout les mandataires politiques à travers tout le pays.

Nous avons aussi observé des cas d'emprisonnements, des cas de tortures et même des cas d'assassinats.

La commission des nations-unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans ce rapport du 17 septembre 2020 que la situation des droits de l'homme ne s'est pas malheureusement améliorée, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signes d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais. « A ce jour, nous constatons peu de changements positifs depuis l'entrée en fonction du Président Évariste Ndayishimiye », a déclaré le Président de la Commission d'enquête de l'ONU, Doudou Diène, lors de la publication de son quatrième rapport à Genève le 17 septembre 2020.Le

Président de la commission suggère qu'il y ait « des transformations profondes et durables ».

Parmi « les facteurs de risque » mis en avant par les enquêteurs onusiens, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ». Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti au pouvoir concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Les enquêteurs onusiens ne notent pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport **quarante-sept (47)** cas d'assassinats, **trois (3)** cas d'enlèvements, **trente-sept (37)** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que **deux (2)** cas d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au BURUNDI une année après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de juin 2021, l'Acat-Burundi a pu répertorier **quarante-sept(47) cas** d'assassinats.

1. En date du 01^{er} juin 2021, un corps sans vie d'une femme en décomposition connue sous le nom de CUBWA Silvie a été découvert par des cultivateurs dans un champ de manioc situé sur la colline et zone RUGAJO de la commune MUGINA en province de CIBITOKÉ. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
2. En date du 01^{er} juin 2021, un corps sans vie décapité d'une fillette du nom de MUGISHA Queena été découvert sur la colline GISHINGANO de la zone NYAMBUYE en commune ISARE de la province de BUJUMBURA. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus. La police annonce que neuf personnes ont été déjà interpellées pour raison d'enquêtes.
3. En date du 01^{er} juin 2021, Célestin BIGIRIMANA enseignant à l'école fondamentale de BAMBO et résidant sur la colline BIHINDE de la commune BUGARAMA en province de RUMONGE a été assassiné par balle par des individus soupçonnés d'être des imbonerakure. Selon notre source qui précise que la victime jadis militant du parti au pouvoir le CNDD-FDD aurait été assassiné pour avoir quitté ce parti pour adhérer au parti CNL (Congrès National pour la Liberté) ce qui n'aurait pas plu aux imbonerakure.
4. En date du 02 juin 2021, un corps sans vie poignardé d'un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) a été retrouvé à son domicile situé sur la colline GISEBEYI, zone GISANZE en commune GASHOHO de la province MUYINGA. La femme de la victime indique avoir reconnu deux imbonerakure dont un certain KIDIRANGANYA et KIBIZANYA André parmi ceux qui ont tué son époux. Aucun des suspects n'a été arrêté.
5. En date du 03 juin 2021, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert sur la 5^e transversale de la zone NDAVA en commune BUGANDA de la province de CIBITOKÉ non loin de la rivière RUSIZI. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.

6. En date du 03 juin 2021, deux (2) corps sans vie de deux enfants mineurs ont été découverts flottants sur le lac TANGANYIKA côté du chef-lieu de la commune NYANZA-LAC de la province de MAKAMBA. Les mobiles ainsi que les auteurs de ces assassinats ne sont pas encore connus.
7. En date du 04 juin 2021, un corps sans vie d'Eugène KABURA surnommé SUDI, un retraité de l'armée a été retrouvé près de la vallée de BWASARE, zone BWASARE de la commune GASORWE en province MUYINGA. Les informations en provenance de cette localité indiquent que ce retraité converti en militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) ne dormait plus chez lui depuis une semaine suite aux menaces des jeunes imbonerakure qui juraient de l'assassiner parce qu'il aurait refusé d'adhérer au parti au pouvoir le CNDD-FDD.
8. En date du 05 juin 2021, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Pierre NGENDANDUMWE natif de la commune de GIHETA dans la province de GITEGA a été découvert flottant sur les eaux de la rivière MPANDA du côté de la colline de KINYINYA de la zone RUKARAMU en commune MUTIMBUZI de la province de BUJUMBURA. Les circonstances dans lesquelles cet homme est mort ne sont pas encore élucidées.
9. En date du 06 juin 2021, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Gérard RIRABAKINA a été découvert près de son domicile situé sur la colline de GASERA de la commune MUTUMBA en province de KARUZI. Les auteurs ainsi que le mobile de cet assassinat ne sont pas encore connus.
10. En date du 09 juin 2021, un corps sans vie d'une femme connue sous le nom de NDAYISABA a été découvert à son domicile situé sur la colline de RUHINGA de la zone de NYAGASASA en commune MUGAMBA de la province de BURURI. La police dit avoir débuté des enquêtes en arrêtant le beau-frère de la victime, sa femme et ses deux enfants.
11. En date du 11 juin 2021, un corps décapité d'un homme qui n'a pas été identifié a été découvert dans la localité de NKONDOGOTO, zone MIHIGO commune BUSIGA de la province NGOZI. Le corps a été vite enterré sur ordre du chef de zone MIHIGO sans que des enquêtes ne soient menées en vue de pouvoir identifier les circonstances dans lesquelles il a été assassiné ainsi que les présumés auteurs de ce crime.
12. En date du 13 juin 2021, des malfaiteurs non identifiés ont assassiné à son domicile situé sur la colline RUVUMERA de la commune RUGOMBO en province CIBITOKÉ, un homme connu sous le nom de MBUZEKONGIRA

Gabriel. Aucun suspect n'a été arrêté pour le moment en vue de connaître l'identité des assassins ainsi que le motif de leur acte.

13. En date du 15 Juin 2021, un corps sans vie d'une jeune fille connue sous le nom de NDIKUMWENAYO Angélique a été découvert sur la colline MAHEMBE, zone GITABA de la commune et province MAKAMBA. Les informations en provenance de cette localité indiquent que la victime avait été portée disparue le 13 juin 2021 après qu'elle ait répondu à un appel téléphonique dont ses proches n'ont pas pu connaître l'identité de celui ou celle qui l'avait appelé.
14. En date du 16 juin 2021, un corps sans vie suspendu à l'aide d'une corde de Samuel BIGIRIMANA a été découvert sur la colline KIDEREGE de la zone KAZIRABAGENI de la commune NYANZA-LAC de la province MAKAMBA. Aucune enquête pour savoir s'il s'agit d'un suicide ou d'un meurtre suivi de simulation de suicide comme cela se manifeste souvent . ;
15. En date du 17 juin 2021, des malfaiteurs non identifiés ont assassiné à coups de machettes un homme connu sous le nom d'Anaclet NDIKUMWENAYO sur la colline GITSINDA de la zone MUZENGA de la commune BUYENGERO, province RUMONGE. Les auteurs ainsi que le mobile de ce crime restent inconnus.
16. En date du 20 juin 2021, un corps sans vie de Sylvestre BIDOREYE a été découvert flottant sur la rivière NYABIHO au niveau de la commune de GITARAMUKA en province de KARUZI. Selon une source dans la localité, la victime ainsi que son cousin prénommé Joseph MUHIGIRWA, tous militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) avaient été arrêtés dans la nuit du 16 juin 2021 par des imbonerakure dirigés par Jean Marie Vianney MBONIMPA, responsable de ces derniers sur la colline de GASASA dans cette même commune. Ils sont accusés d'appartenir à un groupe de bandits qui volent dans les ménages sur cette colline. Ces Imbonerakure ont ensuite tué à coup de machettes Sylvestre BIDOREYE puis l'ont jetés dans la rivière NYABIHO. Son cousin a été grièvement blessé mais il est parvenu à s'échapper. Les auteurs de ces crimes pourtant connus ne sont pas inquiétés.
17. En date du 21 juin 2021, un corps sans vie de Prosper BINTUNIMANA a été découvert sur la route nationale numéro cinq(RN5) au niveau de la zone BUTERERE ,commune NTAHANGWA de la mairie de BUJUMBURA .La victime natif de la colline de NDAVA en commune BUGANDA de la province de CIBITOKÉ avait été enlevée la veille vers 20 h par les agents du service national des renseignements (SNR) sur la colline de NYAMITANGA non loin de sa colline natale .ils l'avaient accusé de collaborer avec les éléments armés

traversant régulièrement la rivière RUSIZI en provenance de la République Démocratique du Congo.

18. En date du 21 juin 2021, un corps sans vie d'un certain VYAMUNGU surnommé SUNGURA a été retrouvé sur la colline MUYANGE de la commune NYANZA-LAC en province de MAKAMBA. Selon une source dans la localité, la victime a été assassinée à coup de pierres. Deux suspects ont été arrêtés pour des enquêtes .
19. En date du 23 juin 2021, un homme connu sous le nom de Polycarpe IRANYIBUKA est décédé au centre de santé de KIZUKA des suites de ses blessures après que lui et son compagnon aient tombé dans une embuscade d'hommes armés non identifiés sur la colline de MUJIGO de la commune de BUYENGERO en province de RUMONGE. Aucun suspect n'a été arrêté par la police en vue d'une enquête.
20. En date du 23 juin 2021, Yvette HARAGIRIMANA, résidante de la colline MUGENDO en commune GITARAMUKA de la province KARUZI a été retrouvé morte étranglée par des inconnus. La police a arrêté son époux pour des enquêtes selon notre source.
21. En date du 23 juin 2021, deux (2) corps sans vie d'hommes non identifiés, ont été découverts au village 3 de la commune GIHANGA en province de BUBANZA. Les auteurs de ces deux assassinats ainsi que leurs mobiles ne sont pas encore connus.
22. En date du 26 juin 2021, deux (2) corps sans vie d'hommes non identifiés, ont été découverts l'un au village 3 et l'autre au village 6 de la commune GIHANGA en province BUBANZA. Les habitants de ces localités soupçonnent les imbonerakure d'être impliqués dans ces deux assassinats du fait que ce sont eux qui font des rondes nocturnes dans ces localités en lieu et place des forces de sécurité et que ces deux victimes ont été tuées pendant la nuit.
23. En date du 26 juin 2021, dix-huit (18) personnes ont été tuées lors d'une embuscade tendue par des hommes armés non identifiés sur la route nationale numéro 2(RN2) dans la commune de Rutegama, province Muramvya vers 20h. Les personnes assassinées étaient dans des véhicules de transport en commun qui passaient sur cette route, certains ont été incendiés tandis que d'autres ont été tuées par balles.

24. En date du 28 juin 2021, un corps sans vie de Pontien NDUGARITSE a été découvert dans un caniveau situé au quartier KAMESA à l'endroit communément appelé BONESHA en zone de MUSAGA commune MUHA de la mairie de BUJUMBURA. Selon des informations en provenance de cette localité, la victime était partie la veille pour s'approvisionner en nourriture pour son élevage de poules mais ses proches avaient attendu qu'il rentre en vain. Les auteurs de ce meurtre restent inconnus.
25. En date du 28 juin 2021, un corps sans vie et non identifié d'une jeune fille a été découvert sur la rue dénommée RUHESHI située au quartier KIBENGA de la zone KININDO commune MUHA en mairie de BUJUMBURA. Les auteurs de cet assassinat restent inconnus.
26. En date du 29 juin 2021, Idi BIGIRIMANA ,chauffeur de véhicule de transport de type probox a été assassiné par des hommes armés non identifiés. Selon une source en commune NYARUSANGE de la province de GITEGA où le crime a eu lieu, la victime conduisait ses bourreaux de BUJUMBURA vers la commune de NYARUSANGE. Arrivés dans la localité de NKONDO entre la commune NYARUSANGE et celle de NYABIHANGA de la province de MWARO, ces passagers lui ont demandé de s'arrêter et c'est à ce moment-là qu'ils lui ont tiré dessus. Le mobile de son assassinat n'est pas encore connu mais la police dit avoir débuté des enquêtes afin de mettre la main sur ces présumés assassins.
27. En date du 29 juin 2021, une femme prénommée Goreth a été abattue par un policier du nom de BUTOYI. Cela s'est passé au quartier GISYO de la zone KANYOSHA, commune MUHA en mairie de BUJUMBURA. D'après notre source un différend foncier opposait depuis un certain temps la victime et ce policier. Ils se disputaient quelques mètres séparant leurs parcelles. Ce policier a pris le large après le forfait. Les habitants de cette localité dénoncent les bavures commises régulièrement par les policiers et demandent qu'il soit arrêté et puni conformément à la loi .

- **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. En date du 02 juin 2021, Ernest BAGAYUWITUNZE, un policier à la retraite résidant en zone de NDAVA de la commune BUGANDA en province de CIBITOKÉ a été enlevé à son domicile par les agents du service national des renseignements dirigés par Alexis NDAYIKENGURUKIYE surnommé NKOROKA. Une source dans la localité indique que la victime a été embarqué vers une destination inconnue de ses proches qui disent être inquiets pour sa sécurité à

voir les conditions dans lesquelles il a été arrêté. Il serait accusé de collaborer avec les groupes armés.

2. En date du 03 juin 2021, des agents du service national des renseignements dirigés par NDUWIMANA Mathias surnommé Athia ont enlevé en plein centre-ville de BUJUMBURA un certain Thierry KWIZERA récemment libéré de la prison centrale de MPIMBA dans le cadre de la grâce présidentielle et résidant au quartier KINANIRA de la zone MUSAGA en commune MUHA en mairie de BUJUMBURA. Il a été embarqué dans une camionnette aux vitres teintées et conduit vers une destination inconnue.
3. Célestin KURUGENDE, un commerçant de l'or résidant sur la colline et zone KAMARAMAGAMBO en commune BUTIHINDA de la province MUYINGA est introuvable depuis le 09 juin 2021. Des hommes à bord du véhicule double cabine aux vitres teintés l'ont enlevé près du bureau de la zone KAMARAMAGAMBO. Depuis sa famille l'a cherché partout sans succès et craint pour sa sécurité.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de juin 2021. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période **trente-sept (37) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 01^{er} juin 2021, Alexis HAMENYIMANA natif de la zone MARAMVYA en commune de BURAMBI de la province RUMONGE a été arrêté par les agents du service national des renseignements qui l'ont trouvé au parquet de RUMONGE où il s'était rendu pour témoigner lors d'un procès sur les attaques à des groupes armés qui avaient été perpétrées dans cette zone de MARAMVYA. Le mobile de son arrestation ne lui a pas été communiqué.
2. En date du 05 juin 2021, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms d'Urbain SINZOHAGERA et Juvénal NGOWENUBUSA, résidant en zone GISANZE en commune GASHOHO de la province de MUYINGA ont été arrêtés par des imbonerakure dont Melchisédech MAJAMBERE et Faustin NDIKUMWENAYO. Ils sont incarcérés au cachot de la GASHOHO. Ils sont accusés de préparer des attaques à la grenade dans cette localité. Leurs proches dénoncent un montage et demandent qu'ils soient libérés sans conditions.

3. En date du 07 juin 2021, trois (3) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms d'Albéric NDAYISHIMIYE, Juvénal NDIKUNKIKO et Aimé Clebert MATABARO résidant dans la localité de MARURI, zone BUTARUGERA en commune BUTIHINDA de la province de MUYINGA, ont été arrêtés par des imbonerakure dont Désire GIPANGA, Parfait MUBIRA et Hermenegilde NZITUNGA . Ils sont incarcérés au cachot de la commune BUTIHINDA. Ils sont accusés de préparer des attaques à la grenade dans cette commune. Leurs proches parlent d'arrestations à caractère politique visant à intimider les militants des partis d'oppositions.
4. En date du 10 juin 2021, deux (2) personnes connues sous les noms de Juvénal TUHABONYE et Gratien NZIYUMVIRA résidant dans la localité de KIDIDIRI dans la zone MIHIGO, commune BUSIGA en province NGOZI. Ils ont été arrêtés par des imbonerakure dont Albert MUTUNANGE et Vénuste HAYAGABAGABO accompagnés par les policiers. Ils ont été accusés de travailler pour l'ennemi en écoutant la voix de l'Amérique, une radio interdite au Burundi mais facilement captable sur FM à partir du Rwanda voisin du fait que cette colline est frontalière avec ce pays. Ils sont incarcérés au cachot de la commune BUSIGA.
5. En date du 18 juin 2021, trois(3) personnes dont deux retraités ex-FAB (Forces armées Burundaises) à savoir : Rénovat BARATEGANYA , Sylvestre MINANI et Désiré NKUNZIMANA ont été arrêtés par les agents de la police sur ordre de Méroé NTUNZWENIMANA qui est responsable du SNR (Service National de Renseignement) en province de MAKAMBA à leur domicile sur la colline de RUTEGAMA de la zone GISHIHA commune de VUGIZO en province de MAKAMBA. Le troisième a été arrêté à son lieu de travail à MAKAMBA dans une agence de transport Memento. Les mobiles de leur arrestation ne sont pas connus.
6. En date du 24 juin 2021, deux (2) femmes : Antigone SINDAYIGANZA et Francine NIYONSABA ont été arrêtées par le responsable provincial du SNR à MAKAMBA, Méroé NTUNZWENIMA accompagné du chef de zone de GITARA connu sous le nom de Serges NIBAYUBAHE. Les deux femmes ont été arrêtées l'une sur la colline de BUDAKETWA en commune de MABANDA et l'autre l'a été au centre de la même commune de la province de MAKAMBA. Selon des sources dans la localité la première serait arrêtée en lieu et place de son frère qui a fui le pays suites à des menaces et persécutions qu'il subissait de la part des imbonerakure et des agents du service national de renseignements tandis que la seconde est épouse de militaire ex-FAB (Forces Armées Burundaises). Elles ont été embarquées à bord du véhicule de ce responsable du SNR vers une destination inconnue.

7. En date du 27 juin 2021, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) dont son secrétaire général en province de MURAMVYA et le président de la section jeunesse de ce parti dans cette même province, ont été arrêtés pendant la nuit aux environs de 2 heures du matin par les agents du service national des renseignements. Ils seraient accusés d'appartenir à un groupe armé qui a tendu une embuscade sur la route nationale numéro 2(RN2) du côté de la commune RUTEGAMA faisant des morts et des blessés parmi les passagers des véhicules brûlés. Le parti CNL parle des montages visant à intimider les opposants.
8. En date du 27 juin 2021, cinq (5) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) tous anciens combattants du FNL (Forces Nationales de Libération du temps de la rébellion) résidant dans la localité de KIMINA zone MUYIRA en commune KANYOSHA de la province BUJUMBURA connus sous les noms de : CISHAHAYO Martin, Faustin BIMAZUBUTE, Gilbert NDIHOKUBWAYO, Elie CIZA et Libère NZAKURAYO ont été arrêtés par les agents du service national des renseignements. Ils sont accusés d'avoir participé à l'embuscade tendue par des hommes armés non identifiés sur la RN2 du côté de RUTEGAMA. Le lieu de leur détention reste inconnu selon leurs familles.
9. En date du 27 juin 2021, trois (3) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) anciens combattants du FNL (Forces Nationales de Libération du temps de la rébellion) résidant dans la localité de KABUMBA de la zone RUYAGA, commune KANYOSHA en province BUJUMBURA ont été arrêtés pendant la nuit par les agents du service national des renseignements accusés de faire partie d'un groupe armé non identifié qui a tendu une embuscade RN2 du côté de RUTEGAMA en province de MURAMVYA, incendiant des véhicules tuant et blessant des passagers. Ils ont été embarqués à bord du véhicule du service national des renseignements vers la mairie de BUJUMBURA.
10. En date du 27 juin 2021, quatre (4) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de : Jules BIRINDWA, Ildfonse MACUMI, MINANI Évariste, Emmanuel SINZINKAYO et Moïse SIBOMANA, résidant dans la localité de NYAMABOKO zone KIYENZI de la commune KANYOSHA en province de BUJUMBURA ont été arrêtés pendant la nuit à leurs domiciles par les agents du service national des renseignements. Ils ont été embarqués et conduits vers une destination inconnue.

11. En date du 28 juin 2021, BIGIRIMANA récemment libéré par la grâce présidentielle, résidant sur la colline SUSA, en zone MURUNGURIRA de la commune NTEGA en province de KIRUNDO a été arrêté par les imbonerakure sur ordre du chef de colline SUSA et responsable du parti au pouvoir le CNDD-FDD sur cette même colline et détenu au cachot de la police à NTEGA. Le mobile de son arrestation n'a pas été communiqué ..
12. En date du 29 juin 2021, sept (7) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de : Enock NGENDAKUMANA, Telesphore NDABIRABE, Gabriel KABIRIGI, NSHIMIRIMANA Claude, NZOYIHAYA Jean Claude, résidant sur la colline KABOGI, zone BUZIRACANDA de la commune NDAVA en province de MWARO et NAHUMUKAMA Olivier résidant sur la colline HIGIRO ainsi NDAYISHIMIYE Venuste gérant de la coopérative TWIJABUTSE basée à FOTA ont été arrêtés par les agents de la police sur ordre du responsable du service national des renseignements à MWARO. Ils seraient accusés de complicité dans l'attaque d'hommes armés survenue sur la route nationale numéro 2 (RN2) du côté de la commune RUTEGAMA ce que contestent leurs proches qui parlent d'arrestations sur de mobiles politiques.
13. En date du 30 juin 2021, deux (2) militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) sur la colline MPARAMBO1 de la commune RUGOMBO en province de CIBITOKÉ dont Idi HAKIZIMANA responsable de ce parti sur cette colline et Richard NIYONZIMA responsable de la ligue des jeunes du CNL dans cette contrée, ont été arrêtés par des imbonerakure sur ordre du chef de cette même colline connue sous le nom de Deus MANIRAKIZA. Les militants du CNL disent être harcelés pour leur appartenance politique et demandent que cette chasse à l'homme dont ils sont victimes soit arrêtée.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de mai 2021. En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi **deux (2) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont été recensés durant ce mois de juin 2021.

▪ **TORTURE**

En date du 03 juin 2021, Emmanuel NYANDWI militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) a été battu et blessé par des imbonerakure en patrouille lorsqu'il rentrait du bistrot. Cela s'est passé sur la colline MIHIGO de la commune BUSIGA en province de NGOZI. Des sources sur place indique que Emmanuel vivait ces derniers jours sous menaces de la part des imbonerakure qui avaient juré de lui faire du mal du fait que la victime avait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD.

▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

En date du 13 juin 2021, Marie Goreth NZEYIMANA a été blessé par des gens non identifiés qui lui ont tiré dessus lorsqu'elle rentrait chez elle en provenance du centre de la commune de BUKEYE en province de MURAMVYA.

• **CONCLUSION.**

Le mois de juin 2021 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Des ambuscades tendus par les groupes armés non identifiés ont encore une fois endeuillé le Burundi dans la province de Muramvya, commune Rutegama. Comme d'habitude, ces attaques ont été suivies par des arrestations intempestives des membres du CNL et des retraités de l'ex FAB. Ces arrestations revêtent un caractère arbitraire et visent à intimider les opposants.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme. Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population surtout sur les grands axes routiers,
- ✓ Mener des enquêtes judiciaires indépendantes sur les crimes d'assassinats qui ont endeuillé les Burundais dans la province de MURAMVYA et BUJUMBURA.
- ✓ Mettre fin aux multiples violations des droits de l'homme conformément à ses engagements nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.
- ✓ Veiller au respect de la loi dans les opérations de la police et garantir un procès équitable aux prévenus.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suivre de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.